



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE



Siège académique : UD FO, 34 rue d'Eragny 95310 St Ouen l'Aumône
Mail : snetaafoversailles@gmail.com

Déclaration préalable du SNETAA-FO relative au mouvement intra académique 2018 des Professeurs de Lycée Professionnel

Sur la situation générale

Cette CAPA se réunit alors que le gouvernement Macron-Philippe poursuit coûte que coûte son offensive d'ensemble pour en finir avec les conquêtes sociales et dynamiser l'édifice des droits et garanties collectifs. Il décline la logique des ordonnances à tous les secteurs pour baisser le coût du travail, inverser la hiérarchie des normes, individualiser les droits, « déprotéger » les salariés du public comme du privé.

Le 22 mai, les revendications des fonctionnaires se sont exprimées une nouvelle fois dans la grève à l'appel de toutes leurs fédérations syndicales. Trois jours après, le gouvernement, témoignant d'un mépris sans nom pour les syndicats, a annoncé sa volonté de supprimer des milliers d'instances paritaires dans la fonction publique. En outre, en faisant des CAP des coquilles vidées de leur substance, le gouvernement veut individualiser les carrières, laisser les agents seuls face à leur hiérarchie et affaiblir le Statut général des fonctionnaires et les garanties collectives sur les déroulements de carrière. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des accords de Bercy de 2008 que FO n'a pas signés. Elles éclairent les enjeux du « nouveau contrat social avec les agents de la fonction publique ». Avec notre fédération FNEC FP FO et FO Fonction Publique, nous demandons le retrait de ces mesures. Nous rappelons notre attachement indéfectible au paritarisme dans les CAP et nous demandons son rétablissement dans les CT et les CHSCT. Nous exigeons le maintien de ces trois instances avec toutes leurs prérogatives.

La réforme de la formation professionnelle portée par la Ministre du Travail Muriel Pénicaud organise la mise en concurrence de fait de la formation initiale scolaire et de l'apprentissage, au profit de la généralisation de celui-ci. Par ailleurs, le développement des blocs de compétence et des certifications, en lieu et place des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts, serait inacceptable. C'est pourquoi le 24^e congrès de notre Confédération a réaffirmé son attachement aux diplômes nationaux et aux qualifications et marqué son opposition au projet de loi dit « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

C'est dans ce contexte qu'il faut envisager les annonces du ministre de l'Éducation Nationale, qui prétend « transformer le Lycée professionnel ». Le SNETAA-FO, avec sa fédération la FNEC-FP FO, agira pour la défense de la formation professionnelle initiale publique et laïque sous statut scolaire et du statut des PLP, fonctionnaires d'État garants de cet enseignement, des Lycées Professionnels comme EPLE spécifiques, et des diplômes

nationaux. Nous nous opposons à la mixité des parcours et des publics, à l'implantation d'UFA dans les LP et à la mise en réseau des établissements ainsi qu'aux suppressions de postes qui pourraient en découler. Nous rappelons *que* la formation professionnelle initiale scolaire est un acquis des travailleurs.

Le SNETAA-FO, au terme de son congrès national qui s'est tenu du 22 au 25 mai derniers, s'est inscrit dans la perspective ouverte par le congrès confédéral FO, afin d'établir, dans l'action commune, le rapport de force interprofessionnel pour stopper la destruction des droits et des garanties collectifs et obtenir satisfaction sur les revendications.

Sur le mouvement

Cette année encore, malheureusement, le **SNETAA-FO** dénonce à nouveau le blocage du mouvement national à gestion déconcentrée dans sa première phase, l'INTER. Les capacités d'accueil sont verrouillées et de nombreux collègues se retrouvent éloignés de centaines de kilomètres de leur famille, de milliers pour des îliens originaires. Le droit à mutation pour les fonctionnaires d'État que sont les PLP n'est plus respecté. Ces situations exécrables auront des conséquences sur les équipes éducatives, sur la santé des collègues, sur la qualité des enseignements.

Le SNETAA-FO déplore cette année encore l'existence des « supports réservés », inconnus au moment de la saisie des vœux. Le SNETAA-FO réaffirme sa revendication du droit statutaire à mutation et par conséquent exige la mise au mouvement de l'intégralité des postes vacants.

Concernant les TZR, le SNETAA FO persiste à revendiquer le maintien d'un véritable groupe de travail au mois d'août, d'autant que peu d'affectations sont réalisées en juillet, et souhaite que l'affectation des futurs stagiaires et des non-titulaires soit réalisée dans un cadre paritaire.

Au mouvement INTRA, les disparités observées au plan national d'une académie à une autre placent les personnels dans une situation d'inégalité de droits. Non sans lien, un récent rapport détaille les mesures et le calendrier prévu pour la réduction du nombre des académies à treize en métropole pour les calquer sur les grandes régions. La mise en place d'un « budget régional unique, réparti en fonction des besoins territoriaux » aurait pour conséquence une gestion locale des personnels au détriment des garanties collectives. C'est la mise en place d'« Agences Régionales de l'Education ». Il ne s'agit pas simplement d'un rapprochement entre rectorats mais d'une mutualisation des services au niveau régional, qui engendrerait des suppressions de postes et un bouleversement des statuts, et notamment des règles de mutation pour tous les personnels.

Pour le SNETAA-FO, l'Education doit rester nationale. C'est pour toutes ces raisons que nous revendiquons le retour à un mouvement à gestion nationale, non déconcentrée, avec un barème et le contrôle des CAP garantissant l'égalité de traitement.

Versailles, le 8 juin 2018